

SG 03/2020 – 01

POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE

SELT SpA a fixé comme objectif de se doter d'un système de gestion **SA :8000 :2014**, conformément à la norme même et à la législation en vigueur, en définissant et en mettant en œuvre une politique de Responsabilité sociale pouvant représenter l'élément central de toutes les activités effectuées par les employées de l'Organisation.

SELT SpA, en parfaite conformité avec les valeurs de l'entreprise, considère comme priorités :

- Se conformer, en plus de toutes les exigences de la norme SA8000 :2014 et des normes nationales et supranationales dans le domaine de la protection du travail qui y sont mentionnées (conventions de l'OIT, Déclaration universelle des droits de l'homme, Convention de l'organisation des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, Convention de l'organisation des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,...), à la convention collective de travail de référence et aux principes de son code de déontologie;
- Assurer son engagement en matière de responsabilité sociale par l'application et la divulgation de principes et éléments de la Norme SA8000 : 2014 et l'amélioration constante des conditions de travail de ses salariés ;
- Agir régulièrement pour l'implication, la motivation et le développement du professionnalisme de tout le personnel, grâce à des actions de formation, information et sensibilisation ;
- Activer un système de communication et dialogue avec toutes les parties prenantes internes et externes de SELT SpA par rapport à la norme SA8000, afin de détecter leurs besoins et attentes, diffuser la politique d'entreprise et les sensibiliser aux enjeux de la responsabilité sociale ;
- Améliorer la qualité de vie des parties prenantes de la communauté dans laquelle ils sont implantés, en prenant en considération, dans la définition et la mise en œuvre de sa stratégie, la notion de développement durable, les impacts sociaux, environnementaux et économiques résultant de ses activités.
- Sélectionner et évaluer les fournisseurs, en tenant compte de leur engagement à se conformer aux exigences de la norme SA8000 :2014, en excluant ceux qui utilisent ou encouragent l'utilisation du travail des enfants ;
- Illustrer les engagements pris et les résultats obtenus à travers la préparation et la diffusion du bilan annuel de développement durable

La Direction Générale, conformément à l'engagement pris de se conformer aux exigences de la Norme, met à disposition des ressources adéquates pour poursuivre les objectifs définis dans la mise en œuvre de la Politique de Responsabilité Sociale, également par la mise en place d'un groupe de travail permanent auquel est attribuée la tâche spécifique de contrôle du respect du contenu de la norme et de proposition d'actions pour une amélioration constante.

SELT SpA réglemente, assure et garantit la mise en œuvre des exigences de la Norme pour ce qui concerne :

- Les éléments du travail des enfants, travail des mineurs, travail force ou obligatoire ; en particulier, la Société ne fait pas appel à des fournisseurs qui utilisent ou soutiennent l'utilisation du travail des enfants et du travail forcé ou obligatoire
- L'aptitude au travail des candidats
- Les aspects de santé et sécurité
- L'aspect liberté d'association et le droit de négociation collective
- Les aspects de discrimination et pratiques disciplinaires
- Les éléments d'heures de travail et de rémunération

La Direction Générale reconnaît comme un choix stratégique le développement d'un système de gestion de la responsabilité sociale conforme à la norme SA8000 :2014, qui renforce et enrichit le contenu du système intégré pour la qualité, la sécurité, l'environnement et l'énergie.

La Direction Générale participe activement au respect et à la mise en œuvre des engagements pris dans ce document de politique, en assurant et vérifiant périodiquement qu'elle-même, en plus d'être documentée, soit rendue opérante, tenue à jour, régulièrement révisée, communiquée à tout le personnel et rendue publique.

Réclamations

Les réclamations, connectées avec des faits ou événements de nature d'abus, offense ou illégalité survenant sur le lieu de travail ou en rapport avec le lieu de travail même et contraires aux principes de responsabilité sociale de la norme SA8000 :2014, y compris le non-respect de la présente politique, peuvent être adressées à :

Entreprise

SELT SpA

Via Londra 8/10 - Zona PIP 09094 - Marrubiu

Tél. 0783/856059 - Fax 0783/856282

Att.: Social Performance Team SA8000

Courriel: spt@seltspa.com

Organisme de certification

DNV GL Business Assurance Italia S.r.l.

Via Energy Park, 14 20871 – Vimercate (MB)

Tél. 039/6899905 (r.a.) - Fax 039/6899930

Courriel : milan@dnvgl.com

Organisme d'accréditation

Director of Accreditation, SAAS

220 East 23rd Street, Suite 605, New York, NY 10010

Fax: +212-684-1515

Courriel: saas@saasaccreditation.org

La procédure de transmission des réclamations auprès de SAAS est consultable sur le site :

<http://www.saasaccreditation.org/document-library>

À la section "SAAS Complaints/Appeals"

Pour approbation

La Direction

Mauro Bernardo Ceffa –

Président du Conseil d'administration